



PROJET DE TERRITOIRE ET COMPENSATION ÉCOLOGIQUE :

La solution Archipel

**Plaçons ensemble la reconquête de la biodiversité, de la nature
et des paysages au cœur de votre stratégie.**

Vous souhaitez mettre en place
un projet d'aménagement
et avez besoin d'élaborer
une stratégie compensatoire ?

Chez Archipel, nous concrétisons les politiques territoriales de renaturation, de préservation de la biodiversité et des espaces ouverts.

Nous croyons fermement qu'une compensation écologique efficace doit être conçue comme un projet de territoire beaucoup plus vaste. Nous garantissons la pérennité de votre projet en impliquant les acteurs locaux : propriétaires/exploitants agricoles, collectivités, associations, riverains, groupes scientifiques, communes...



©Karin BRUSSELEERS

Notre mission à vos côtés : promouvoir des modèles de compensation vertueux, sans spéculation foncière, à partir de montages fonciers innovants, et s'intégrant dans la démarche itérative «Éviter, Réduire, Compenser».

Vous bénéficiez d'un accompagnement et des conseils personnalisés : de la définition du besoin compensatoire à la mise en œuvre de cette compensation. Notre priorité est de dimensionner le besoin compensatoire le plus précis selon une méthode fonctionnelle, adaptée au contexte de votre projet et répondant aux attendus réglementaires.



©Xavier RUFAY

Archipel intervient comme opérateur pour vous apporter des solutions de compensation :

- **à la demande** nécessitant caractérisation et recherche de sites éligibles,
- **par l'offre** par la création de SNCRR et/ou l'achat d'unités de compensation dans des SNCRR ayant reçu l'agrément.



©Karin BRUSSELEERS

Faites le choix du sur-mesure, de la sécurité et de la longévité

Vous êtes soucieux d'intégrer au mieux les délais, les coûts et les garanties d'atteinte d'efficacité des mesures ?

Notre connaissance et notre anticipation du planning vous **assurent la maîtrise et la progression de votre projet compensatoire**. Avec Archipel, vous n'êtes plus obligés de porter l'entière responsabilité financière du terrain, ni de devenir le propriétaire du foncier du site de compensation. **Les solutions intégrées s'inscrivent en concertation avec les acteurs de chaque territoire.**

Les actions de compensation que nous déployons :

- Restauration de zones humides
- Replantation en milieu forestier
- Désartificialisation de sols
- Implantation d'activités agricoles, apicoles, de vergers, de pâturages

Archipel vous accompagne également pour des **études stratégiques** sur le **besoin compensatoire** et les **opportunités de restauration sur votre territoire**, ainsi que pour vos **projets de renaturation** (identification et conduite de projet).

Une équipe d'experts personnalisée selon votre projet

La force d'Archipel réside dans la complémentarité de multiples métiers et compétences qui nous permettent d'adapter le profil de l'équipe selon les attentes de chaque projet.

Nos chargés de projets spécialistes du monde agricole et des collectivités, notamment en charge de l'analyse des marchés fonciers et des ventes en cours sur l'ensemble des territoires régionaux francilien et normand, vous conseillent dans votre stratégie foncière. Ils disposent d'une solide connaissance de leurs territoires et d'un important réseau d'acteurs et de partenaires.

Nos experts écologues couvrent toutes les végétations et tous les groupes présents sur le territoire national et tout particulièrement en Ile-de-France et Normandie (ornithologues, herpétologues, entomologistes...). Ils vous accompagnent dans la qualification des enjeux écologiques, des gains attendus et dans la projection de la restauration de la biodiversité et des zones humides.

Nous comptons également des géomaticiens, des paysagistes, un service dédié à la restauration des écosystèmes (concepteur, conducteurs travaux, etc.), des juristes et des experts de la communication afin de valoriser les actions de restauration de la biodiversité.

Vous bénéficiez d'outils uniques et de retours d'expérience d'un opérateur de compensation

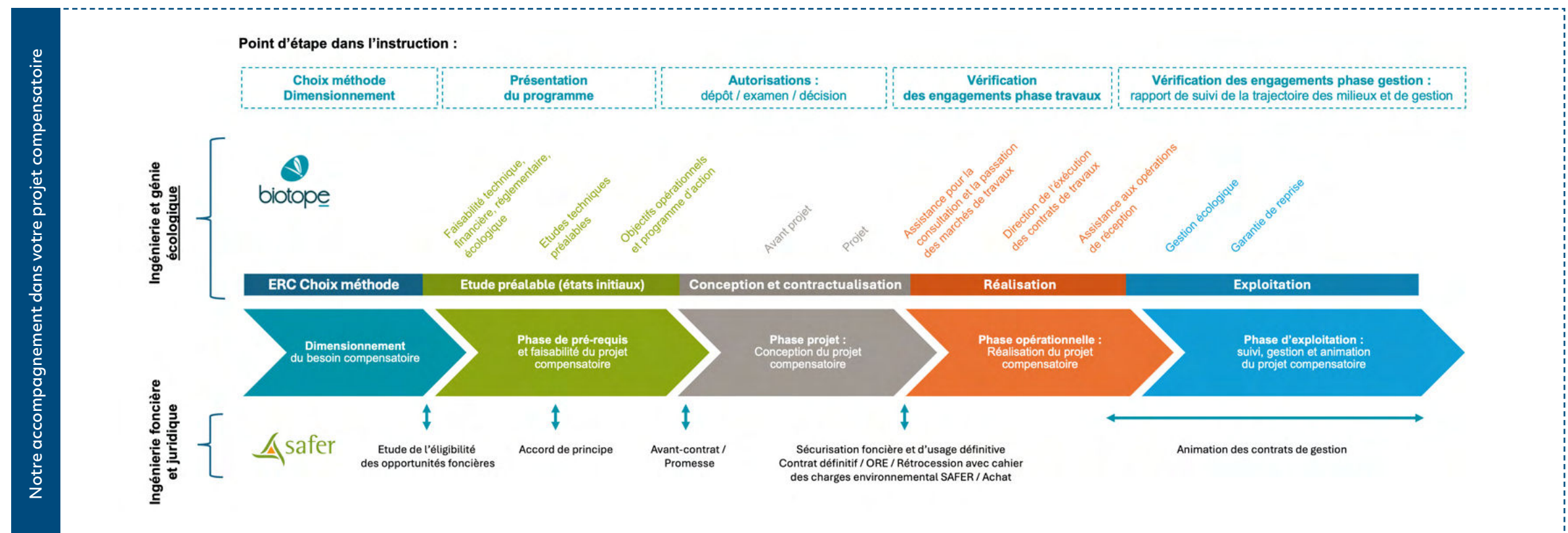
Archipel, avec l'appui des Safer et de Biotopie, dispose d'outils uniques d'identification du foncier et de capitalisation des données de la biodiversité

Vos mesures compensatoires sont sécurisées

Archipel est le seul opérateur de compensation français à pouvoir mobiliser un outil supplémentaire de sécurisation foncière via les clauses du cahier des charges des Safer.

Cet outil permet, dans le cadre d'une vente par la Safer, une sécurisation des mesures compensatoires sur le long terme, enregistrées au service de la publicité foncière et opposable.

©Archipel



Archipel, votre opérateur de compensation implanté au cœur de votre projet

Archipel est né de la mutualisation des expertises et des connaissances de **Biotope** et de la **Safer de l'Ile-de-France**. C'est en 2018 que ces deux acteurs majeurs de l'ingénierie environnementale, du foncier rural et périurbain ont décidé de capitaliser sur leurs savoir-faire respectifs afin de faciliter la mise en œuvre de compensations environnementales et d'en accélérer un déploiement efficace. La **Safer de Normandie** a rejoint Archipel en 2024.

Biotope apporte ses compétences scientifiques/naturalistes et son expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la biodiversité. Les Safer partagent leurs connaissances du monde agricole et des porteurs de fonciers privés et publics, ainsi que des outils de sécurisation foncière dans le temps. Archipel intervient historiquement en Ile-de-France et Normandie, et étend également son action dans les régions Grand-Est, Hauts-de-France et Centre.

Depuis 2018, Archipel, c'est plus de 300 ha restaurés et sécurisés sur du long terme en Ile-de-France, dont 55 ha restitués à l'agriculture et plus de 40 projets d'aménagement accompagnés avec des solutions sur-mesure et pérennes pour chaque foncier éligible.

Notre ambition : déployer des synergies positives et vertueuses entre biodiversité et agriculture. Au-delà des outils uniques mis en place par Archipel pour la compensation à la demande, Archipel conduit des projets de renaturation et travaille au déploiement de Sites Naturels de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR) afin de poursuivre la co-construction de projets de territoire intégrant le monde agricole.

Votre projet encadré de A à Z

- Assister et former les maîtres d'ouvrage sur les enjeux, la temporalité et le coût de la compensation
- Sensibiliser et anticiper la séquence d'évitement puis de réduction
- Poser les critères et vous accompagner dans votre stratégie compensatoire
- Identifier le foncier éligible pour accueillir votre compensation
- Mettre en œuvre vos mesures de compensation écologique
- Valoriser, réhabiliter, gérer et suivre le/les fonciers sur la durée des obligations réglementaires

Archipel vous accompagne également pour des études stratégiques et dans les étapes d'instruction sur le besoin compensatoire, les opportunités de restauration sur votre territoire, ainsi que pour vos projets de renaturation (identification et conduite de projet).

Réduisons votre impact, pas vos ambitions de compensation !



Nous contacter :

19 rue d'Anjou, 75008 Paris
01 42 65 28 42 - contact@archipel-biodiversite.fr



Archipel



www.archipel-biodiversite.fr



Les webinaires d'Archipel : nous dédions des temps d'échanges pour optimiser la compréhension des enjeux de la compensation, aux outils disponibles et à l'anticipation de la compensation. **Retrouvez nos formations en ligne sur notre site.**

Une société créée par :



© 2025 Archipel. Tous droits réservés. Ce support ne peut être reproduit, distribué ou utilisé, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable d'Archipel. Ne pas jeter sur la voie publique.